



**Ministère des Affaires civiques  
et de l'Immigration**

# **Guide de préparation de la demande des candidats étrangers titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise**

**Perspectives Ontario : Programme de désignation  
des candidats de la province**

---

**Also available in English**

# TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE .....	2
<b>1. INTRODUCTION : POUR LES CANDIDATS ÉTRANGERS</b>	
TITULAIRES D'UN DOCTORAT OU D'UNE MAÎTRISE.....	4
<b>2. COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE.....</b>	<b>6</b>
<b>3. DOCUMENTS JUSTIFICATIFS .....</b>	<b>13</b>
<b>4. REMPLIR LES FORMULAIRES : ÉTAPE PAR ÉTAPE.....</b>	<b>17</b>
<b>5. QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE?.....</b>	<b>32</b>
<b>Annexe</b>	
Universités ontariennes admissibles offrant des programmes d'études de doctorat et de maîtrise .....	34

Les renseignements fournis dans le présent guide expliquent en détail le fonctionnement de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province. Le gouvernement de l'Ontario se réserve le droit de modifier, en tout temps et sans préavis, tout aspect de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province, y compris les échéanciers, les catégories de candidats, les critères d'admissibilité, les frais, la répartition des candidats selon les catégories et les types de demandeurs, et les exigences relatives aux documents justificatifs.

Veuillez consulter le site Web de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province à <http://www.ontarioimmigration.ca/french/PNP.asp> afin de prendre connaissance des plus récentes mises à jour.

**Le présent guide est offert gratuitement à tous par Perspectives Ontario et il ne doit pas être vendu.**

# GLOSSAIRE

## *Définitions des termes utilisés dans le Guide*

### **Diplômé :**

- a) un étudiant étranger qui a obtenu un grade supérieur (maîtrise ou doctorat), d'une université ontarienne financée par les fonds publics, dans les deux années qui précèdent la présentation de sa demande;
- b) un étudiant étranger dont le grade n'a pas encore été décerné par une université ontarienne financée par les fonds publics, mais qui a satisfait à toutes les exigences relatives à l'attribution du grade;
- c) un étudiant étranger dont le grade n'a pas encore été décerné par une université ontarienne financée par les fonds publics et qui en est au dernier semestre de ses études (uniquement dans le cas des études de maîtrise).

**Statut légal :** signifie que les candidats potentiels peuvent présenter une demande au programme Perspectives Ontario, depuis le Canada, s'ils sont titulaires :

- d'un permis de travail valide;
- d'un permis d'études valide;
- d'un visa de résident temporaire; ou
- d'un passeport valide d'un pays exempté du besoin de visa qui indique la date d'entrée au Canada.

**Statut de résident permanent :** accorde à un non-Canadien le droit de vivre en permanence au Canada.

**Résident permanent :** personne qui est autorisée par Citoyenneté et Immigration Canada à s'établir de façon permanente au Canada, et qui plus tard, pourrait obtenir la citoyenneté canadienne.

**Doctorat :** diplôme universitaire le plus élevé, habituellement fondé sur les trois dernières années d'études de deuxième cycle et une thèse. Habituellement, vous devez avoir obtenu une maîtrise avant d'obtenir le doctorat (PhD).

**Maîtrise :** diplôme universitaire accordé par l'école des diplômés d'un collège ou d'une université. Vous devez avoir auparavant terminé un baccalauréat.

**Membres de la famille** : comprend l'épouse ou l'époux, la conjointe ou le conjoint de fait et les enfants à charge.

**IELTS** (International English Language Testing System) : test conçu pour évaluer les aptitudes linguistiques des candidats qui doivent étudier ou travailler et dont la principale langue de communication est l'anglais. L'IELTS comporte deux volets : Academic et General.

**IELTS Academic** : s'adresse aux personnes qui souhaitent s'inscrire à un établissement d'enseignement.

**IELTS General** : s'adresse aux personnes qui souhaitent se rendre dans un pays de langue anglaise afin d'acquérir une expérience de travail ou à des fins d'immigration.

**TEF** (Test d'évaluation de français) : test qui permet d'évaluer les aptitudes linguistiques des candidats en français, qui est exigé pour s'inscrire à une université francophone et qui est reconnu par le gouvernement du Canada comme preuve d'aptitudes linguistiques, aux fins d'immigration.

**Économies et revenus** : les économies accumulées et les revenus prévus au cours des 12 mois qui suivent la désignation, mais excluant les marges de crédit et les dettes. Cet aspect fait partie des critères d'admissibilité, puisque les demandeurs doivent démontrer qu'ils possèdent des économies ou des revenus afin de subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge. Les économies consistent en de l'argent économisé dans un compte bancaire et les revenus consistent en une rémunération provenant d'un emploi ou en un soutien financier accordé par les membres de la parenté.

# 1.

## **INTRODUCTION : POUR LES CANDIDATS ÉTRANGERS TITULAIRES D'UN DOCTORAT OU D'UNE MAÎTRISE**

Les candidats étrangers titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise constituent une précieuse source de professionnels hautement qualifiés qui devraient grandement contribuer à la croissance économique de l'Ontario.

Les diplômés d'un programme d'études de doctorat ou de maîtrise offert par une université ontarienne financée par les fonds publics sont admissibles à présenter une demande de candidature afin d'obtenir le statut de résident permanent dans le cadre de Perspectives Ontario, en vertu du volet des candidats étrangers titulaires d'un doctorat ou du volet pilote des candidats étrangers titulaires d'une maîtrise de la Catégorie des étudiants étrangers.

Les candidats titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise ne sont pas tenus d'avoir reçu une offre d'emploi.

### **Qui peut présenter une demande?**

#### **Titulaires d'un doctorat**

Pour pouvoir présenter une demande au programme Perspectives Ontario à titre de candidat étranger titulaire d'un doctorat en Ontario, le candidat doit :

- avoir l'intention de vivre et de travailler en Ontario;
  - avoir obtenu son grade au terme d'un programme d'études doctorales offert par une université ontarienne admissible financée par les fonds publics (la liste des universités admissibles est présentée en annexe);
- OU
- satisfaire à toutes les exigences relatives à l'obtention du grade (c.-à-d. avoir terminé tous les travaux du cours, avoir défendu sa thèse avec succès et attendre la collation des grades);
  - avoir effectué au moins deux années d'études doctorales dans une université ontarienne admissible financée par les fonds publics;
  - présenter une demande dans les deux années qui suivent la date d'obtention de son doctorat;
  - avoir un statut légal, si le candidat étranger titulaire d'un doctorat qui présente la demande est au Canada;

- présenter sa demande depuis le Canada ou de l'étranger.

### **Titulaires d'une maîtrise**

Pour pouvoir présenter une demande au programme Perspectives Ontario à titre de candidat étranger titulaire d'une maîtrise en Ontario, le candidat doit :

- avoir l'intention de vivre et de travailler en Ontario;
- avoir reçu son grade ou être sur le point de l'obtenir au terme d'un programme d'études de maîtrise offert par une université ontarienne admissible financée par les fonds publics;
- avoir terminé au moins une année d'études du programme auquel le candidat est inscrit à plein temps;
- présenter une demande dans les deux années qui suivent la date d'obtention de la maîtrise ou durant le dernier semestre d'études en vue de l'obtention de la maîtrise (les candidats qui présentent leur demande durant le dernier semestre d'études seront désignés uniquement après la fin de leurs études);
- résider en Ontario;
- avoir un statut légal au Canada (p. ex., permis d'études, permis de travail, visa de résident temporaire);
- démontrer une maîtrise d'une langue officielle (dans le cas de l'anglais, en obtenant une note de 7 ou plus au test général de l'IELTS ou, dans le cas du français, en obtenant une note de 5 ou plus au TEF).
- démontrer qu'il possède des économies ou un revenu suffisant pour subvenir à ses besoins et à ceux des personnes à sa charge;
- démontrer qu'il a vécu en Ontario pendant au moins une année au cours des deux dernières années.

#### **Important**

Les étudiants étrangers recevant de l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ou du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), ou ayant obtenu d'une autre province ou d'un autre pays une bourse d'études assortie de toute obligation non satisfaite, y compris une condition de retour au pays, ne sont pas admissibles à présenter une demande dans le cadre de Perspectives Ontario, à moins d'avoir déjà satisfait à ces conditions.

## 2.

### COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

#### Étape 1

Consultez la page **Formulaires et Guides du site Web de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province** ([http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI\\_FR\\_PNPFORMS.html](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI_FR_PNPFORMS.html)) afin de télécharger et de remplir les formulaires suivants :

- Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province - Demande de désignation d'un candidat étranger titulaire d'un doctorat ou d'une maîtrise
- Annexe A : formulaire Autorisation de communiquer
- Affidavit du traducteur (le cas échéant)
- Désignation ou révocation d'une représentante ou d'un représentant (le cas échéant)

Tous les formulaires de demandes sont offerts gratuitement à tous par Perspectives Ontario et ils ne doivent pas être vendus.

Si le demandeur n'a pas accès à Internet ou s'il éprouve des difficultés techniques avec le site Web, il peut communiquer avec Perspectives Ontario pour obtenir de l'aide ou pour demander la trousse de demande du candidat qui sera ensuite soumise par la poste. Vous pouvez communiquer avec Perspectives Ontario, en composant le 416 327-0374 ou le 1 866 214-6820 (sans frais en Amérique du Nord), ou par courrier électronique à [Perspectives.Ontario@ontario.ca](mailto:Perspectives.Ontario@ontario.ca).

#### Étape 2

**Rassembler les documents énumérés ci-dessous dont vous aurez besoin pour préparer votre demande :**

##### Les frais d'administration

- Le paiement des frais de traitement non remboursables de 1 500 \$, à l'ordre du ministre des Finances de l'Ontario.

##### Le grade

- Une copie certifiée conforme du grade du demandeur qui a été décerné par un établissement d'enseignement en Ontario.

OU Si le grade n'a pas encore été décerné

- Une lettre officielle (sur le papier à correspondance officielle) de l'établissement d'enseignement qui décernera le grade confirmant :

- a) que toutes les exigences relatives à l'attribution du grade ont été satisfaites par le demandeur;
- b) que tous les droits exigés ont été payés par le demandeur;
- c) la date prévue à laquelle le demandeur recevra son grade.

ET

- Les relevés de notes officiels dans une enveloppe scellée postée directement par l'établissement d'enseignement qui décernera le grade.

OU Si le demandeur en est au dernier semestre de son programme d'études de maîtrise

- Une lettre officielle (sur le papier à correspondance officielle) de l'établissement d'enseignement qui décernera le grade confirmant l'inscription à plein temps et le niveau de scolarité actuel du demandeur;

ET

- Les relevés de notes officiels dans une enveloppe scellée postée directement par l'établissement d'enseignement qui décernera le grade.

#### Preuve d'économies ou de revenus

- La preuve que le candidat possède des économies ou des revenus (fonds accumulés et revenus prévus au cours des 12 mois qui suivent la désignation, mais excluant les marges de crédit et les dettes.
- Les demandeurs qui possèdent les fonds suffisants dans leur compte bancaire (voir les seuils indiqués dans le tableau ci-dessous) peuvent démontrer qu'ils possèdent des économies ou des revenus suffisants en fournissant :
  - o les relevés bancaires mensuels personnels des six derniers mois ou, dans le cas des comptes situés à l'étranger, l'original d'une lettre et les relevés mensuels, datés d'au plus 30 jours, d'une institution financière reconnue indiquant le statut et le solde du compte personnel au-delà du montant minimal requis selon la taille de leur famille (voir les seuils indiqués dans le tableau ci-dessous);

OU, si le demandeur n'a pas les fonds suffisants dans son ou ses comptes bancaires :

- o une *lettre explicative des fonds personnels* adressée à Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province (signée et datée) donnant des détails sur les économies et les sources de revenus du demandeur, et démontrant que ces sommes satisfont aux exigences relatives au montant minimal requis selon la taille de sa famille.

ET

- o Chaque source de revenus et le solde des économies indiqués dans la *lettre explicative des fonds personnels* doivent être attestés à l'aide de documents d'appui (p. ex., relevés bancaires indiquant des dépôts réguliers dans le compte du demandeur; un contrat signé par un employeur de l'Ontario, le cas échéant, indiquant le salaire du candidat et accompagné de talons de chèques afin de faire la preuve de l'existence d'un emploi, si le demandeur occupe un emploi).

**Tableau des montants minimums d'économies ou de revenus**

<b>Nombre de membres de la famille</b>	<b>Fonds requis</b>
<b>1</b>	11 086 \$
<b>2</b>	13 801 \$
<b>3</b>	16 967 \$
<b>4</b>	20 599 \$
<b>5</b>	23 364 \$
<b>6</b>	26 350 \$
<b>7 ou plus</b>	29 337 \$

**Remarque :** Le nombre de membres de la famille comprend les personnes à charge qui accompagnent et qui n'accompagnent pas le demandeur (p. ex., si le demandeur est marié, la taille de la famille est donc de deux personnes (le demandeur et la conjointe ou le conjoint), ce qui signifie que le montant minimal requis pour la famille est de 13 801 \$. Si le demandeur est marié et a un enfant à charge, la taille de la famille est donc de trois personnes (le demandeur, la conjointe ou le conjoint et l'enfant à charge), ce qui signifie que le montant minimal requis pour la famille est de 16 967 \$).

Exemple – demandeur A :

- Le demandeur A est marié et il a un enfant à charge. Comme il s'agit d'une famille composée de trois personnes, le demandeur doit démontrer qu'il possède au moins 16 967 \$ d'économies et de revenus au cours de la période de 12 mois qui suit la présentation de sa demande à Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province.
- Le demandeur A possède 20 000 \$ dans son compte bancaire canadien. Cela signifie qu'il possède le montant minimal d'économies et de revenus exigé par le programme.
- Le demandeur A doit soumettre des documents d'appui afin d'établir la preuve qu'il possède 20 000 \$ dans son compte bancaire. Il s'agit de relevés

bancaires indiquant les activités bancaires des six derniers mois et le solde du compte bancaire canadien. Le dernier relevé du compte bancaire canadien doit être daté d'au plus 30 jours et montrer un solde d'au moins 20 000 \$.

Exemple – demandeur B :

- La demandeuse B est une femme célibataire. Elle doit démontrer qu'elle possède au moins 11 086 \$ d'économies et de revenus au cours de la période de 12 mois qui suit sa désignation par Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province.
- La demandeuse B possède 8 000 \$ dans son compte bancaire canadien et reçoit 300 \$ par mois de sa famille en guise de soutien financier pendant qu'elle cherche un emploi en Ontario après avoir obtenu son grade universitaire. Cela signifie que la demandeuse B possède des économies de 8 000 \$ et des revenus de 3 600 \$ (300 \$ de soutien financier familial mensuel, multiplié par 12 mois après la présentation de sa demande = 3 600 \$) pour un total de 11 600 \$. Cela signifie que la demandeuse B possède le montant minimal d'économies et de revenus exigé par le programme.
- La demandeuse B doit joindre à sa demande à Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province une *lettre explicative des fonds personnels* afin de préciser qu'elle possède 8 000 \$ dans son compte bancaire et qu'elle reçoit 300 \$ par mois de sa famille, ce qui représente un total de 3 600 \$ sur une période de 12 mois. Elle doit ensuite indiquer que le total de ses économies et de ses revenus est de 11 600 \$, ce qui signifie qu'elle possède le montant minimal d'économies et de revenus de 11 086 \$ exigé par le programme dans le cas d'une personne célibataire.
- La demandeuse B doit ensuite soumettre des documents d'appui afin d'établir la preuve qu'elle possède 8 000 \$ dans son compte bancaire et qu'elle reçoit un soutien familial de 300 \$ par mois. Il s'agit de relevés bancaires indiquant les activités bancaires des six derniers mois et le solde du compte bancaire canadien. Le dernier relevé du compte bancaire canadien doit être daté d'au plus 30 jours et montrer un solde d'au moins 8 000 \$. Si les relevés bancaires indiquent également le soutien familial de 300 \$ par mois, ces documents seraient également suffisants pour prouver ses revenus. Dans ce cas, des renseignements supplémentaires ne seraient pas nécessaires. Toutefois, si les activités du compte bancaire ne témoignent pas des revenus mensuels de 300 \$, elle devra soumettre d'autres documents afin d'en établir la preuve

(p. ex., des reçus mensuels de Western Union pour les six derniers mois, à son nom, indiquant le montant de 300 \$).

#### Autres grades et diplômes

- Une photocopie des grades et diplômes universitaires et collégiaux, des relevés de notes ou des brevets professionnels du demandeur.

#### Curriculum vitae

- Une copie du curriculum vitae du demandeur.

#### Passeport

- Une photocopie du passeport au complet du demandeur (y compris des permis de travail, permis d'études, visas de résident temporaire et de tout autre document ou timbre d'entrée de l'immigration canadienne).
- Une photocopie de la page du passeport de chaque personne à charge sur laquelle figurent la photo et les renseignements personnels.

#### Acte de naissance

- Une photocopie de l'acte de naissance du demandeur.

**Les demandeurs titulaires d'une maîtrise** doivent aussi soumettre les documents suivants :

#### Test linguistique

- L'original du relevé du test général de l'IELTS indiquant une note de 7 ou plus ou du TEF indiquant une note de 5 ou plus (obtenu au cours des 12 mois qui ont précédé la présentation de la demande).

#### Exemple – demandeur A :

- Le demandeur A a passé le test général de l'IELTS deux mois avant de présenter sa demande à Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province et il a obtenu les résultats suivants :
  - 6,5 pour l'expression orale
  - 7 pour la compréhension orale
  - 8 pour la compréhension écrite
  - 7 pour l'expression écrite
- Étant donné que les résultats sont récents (moins de 12 mois avant la présentation de la demande), le demandeur A sait que sa demande sera acceptée par Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province.
- Pour obtenir le résultat global, le demandeur A doit additionner les quatre résultats obtenus pour l'expression orale, la compréhension orale, la compréhension écrite et l'expression écrite (6,5 + 7 + 8 + 7 = 28,5).

Ensuite, le demandeur A doit diviser cette somme par 4 afin d'obtenir le résultat global ( $28,5/4 = 7,13$ ). Comme 7,13 est supérieur à la note 7 qui est exigée, ce résultat satisfait à l'exigence du programme.

**Remarque :** Seuls les demandeurs étrangers titulaires d'une maîtrise doivent soumettre une preuve d'aptitude linguistique et de résidence en Ontario. Seuls les résultats du **test général de l'IELTS** sont acceptés.

#### Preuve de résidence

- Une copie **D'UN** des documents suivants indiquant le nom complet du demandeur ainsi que son adresse en Ontario afin d'établir la preuve d'une année de résidence au cours des deux dernières années :
  - les relevés mensuels d'une carte de crédit pour toute période de 12 mois consécutifs au cours des deux dernières années et indiquant le nom complet du demandeur et son adresse en Ontario;
  - les factures des services téléphoniques, d'assurance résidentielle, d'électricité ou d'énergie pour toute période de 12 mois consécutifs au cours des deux dernières années et indiquant le nom complet du demandeur et son adresse en Ontario;
  - un bail ou les reçus de location d'un logement attestant son lieu de résidence pour toute période de 12 mois consécutifs au cours des deux dernières années et indiquant le nom complet du demandeur et son adresse en Ontario.

Ne **pas** présenter le formulaire de demande de désignation avant qu'il ne soit entièrement rempli. **Tous** les champs doivent être remplis et des photocopies de tous les documents justificatifs doivent être jointes. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées. Lorsqu'un champ est sans objet, veuillez l'indiquer en écrivant « s. o. ».

### **Étape 3**

#### **Faites une photocopie des documents de la demande**

Veuillez noter que le demandeur doit soumettre uniquement des **photocopies** des documents justificatifs, y compris des documents d'état civil et de citoyenneté (acte de naissance et passeport). Ne **pas** soumettre de documents originaux, **sauf** dans le cas des formulaires et des affidavits qui doivent être remplis, des originaux des lettres et des relevés des établissements d'enseignement qui sont envoyés directement à Perspectives Ontario, et de l'original du relevé des résultats de l'IELTS ou du TEF. De plus, le demandeur doit aussi soumettre une copie certifiée conforme du grade qu'il a obtenu auprès d'un établissement d'enseignement en Ontario.

Ce que vous devez **éviter** de faire avec la demande. Ne pas :

- relier la demande ou placer les pages dans un cahier à anneaux;
- placer les pages individuelles dans un étui en plastique, dans des enveloppes ou des chemises;
- joindre, attacher ou coller les pages ensemble;
- utiliser plusieurs agrafes sur une page;
- envoyer plusieurs photocopies de documents identiques.

#### **Étape 4**

**La demande dûment remplie et accompagnée des documents justificatifs requis doit être présentée par la poste, par messageries ou en personne à l'adresse suivante :**

Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province  
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration  
400, avenue University, rez-de-chaussée  
Toronto ON M7A 2R9

Perspectives Ontario n'accepte que les demandes présentées par la poste, par messageries ou en personne. Les demandes envoyées par télécopieur ou par courrier électronique **ne seront pas** acceptées.

#### **Remarque relative aux renseignements personnels**

Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province est administré par le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI). Le MACI est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. F.31. Les renseignements fournis dans la demande sont recueillis conformément au paragraphe 38(2) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le programme Perspectives Ontario est autorisé aux termes de l'Accord Canada-Ontario sur l'immigration, conclu en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires civiques et de la Culture*, L.R.O. 1990, chap. M.18 et du Décret no 1478/2005 (Gazette de l'Ontario 2005, p. 3038), conformément à la *Loi sur le Conseil exécutif*, L.R.O. 1990, chap. E.25. Tout renseignement personnel recueilli par le MACI dans le cadre du programme Perspectives Ontario servira aux fins suivantes : (i) administrer Perspectives Ontario; (ii) évaluer et vérifier les demandes individuelles présentées dans le cadre de Perspectives Ontario; et (iii) établir des statistiques et évaluer le programme. Dans le formulaire de demande, l'expression « renseignements personnels » a la même signification que celle donnée dans la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Toute question concernant la collecte de renseignements peut être adressée à l'Unité de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province, 400, avenue University, 1<sup>er</sup> étage, Toronto ON M7A 2R9. Tél. : 416 327-0374 ou 1 866 214-6820 (sans frais en Amérique du Nord).

# 3.

## DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Vous trouverez ci-dessous la liste de tous les documents justificatifs que le demandeur doit photocopier et soumettre avec la demande afin de démontrer qu'il est admissible à Perspectives Ontario et de confirmer son identité, son état civil et ses études.

### **Traduction des documents**

Si les documents justificatifs ne sont pas rédigés en français ou en anglais, le demandeur doit fournir les documents ainsi qu'une traduction des documents et un affidavit signé par la personne qui en a fait la traduction. Sinon, les demandes ne seront pas traitées. Les traductions effectuées par un membre de la famille ne sont pas acceptées.

Prière de ne soumettre que des **photocopies** des documents justificatifs, y compris des documents d'identité (acte de naissance et passeport). Ne **pas** soumettre de documents originaux, **sauf** dans le cas des formulaires et des affidavits qui doivent être remplis, des originaux des lettres et des relevés des établissements d'enseignement qui sont envoyés directement à Perspectives Ontario, et de l'original du relevé des résultats de l'IELTS ou du TEF. De plus, le demandeur doit aussi soumettre une copie certifiée conforme du grade qu'il a obtenu auprès d'un établissement d'enseignement en Ontario.

### **1. Formulaires**

- Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province - Demande de désignation d'un candidat étranger titulaire d'un doctorat ou d'une maîtrise
- Annexe A : formulaire Autorisation de communiquer
- Affidavit du traducteur (le cas échéant)
- Désignation ou révocation d'une représentante ou d'un représentant (le cas échéant)

### **2. Attestation d'études**

#### Le grade

- Une copie certifiée conforme du grade du demandeur qui a été décerné par un établissement d'enseignement en Ontario.

Ou, si le grade n'a pas encore été décerné

- Une lettre officielle (sur le papier à correspondance officielle) de l'établissement d'enseignement qui décernera le doctorat confirmant :
  - a) que toutes les exigences relatives à l'attribution du grade ont été satisfaites par le demandeur;
  - b) que tous les droits exigés ont été payés par le demandeur;
  - c) la date prévue à laquelle le demandeur recevra son grade.

ET

- Les relevés de notes officiels dans une enveloppe scellée postée directement par l'établissement d'enseignement qui décernera le grade.

OU

Si le demandeur en est au dernier semestre de son programme d'études de maîtrise

- Une lettre officielle (sur le papier à correspondance officielle) de l'établissement d'enseignement qui décernera le grade confirmant l'inscription à plein temps et le niveau de scolarité actuel du demandeur;

ET

- Les relevés de notes officiels dans une enveloppe scellée postée directement par l'établissement d'enseignement qui décernera le grade.
- Une photocopie de la page du passeport de chaque personne à charge sur laquelle figurent la photo et les renseignements personnels.

### **3. Documents justificatifs**

Preuve d'économies ou de revenus

- La preuve que le candidat possède des économies ou des revenus (fonds accumulés et revenus prévus au cours des 12 mois qui suivent la désignation, mais excluant les marges de crédit et les dettes.
- Les demandeurs qui possèdent les fonds suffisants dans leur compte bancaire (voir les seuils indiqués dans le tableau ci-dessous) peuvent démontrer qu'ils possèdent des économies ou des revenus suffisants en fournissant :
  - les relevés bancaires mensuels personnels des six derniers mois ou, dans le cas des comptes situés à l'étranger, l'original d'une lettre et les relevés mensuels, datés d'au plus 30 jours, d'une institution financière reconnue indiquant le statut et le solde du compte personnel au-delà du montant minimal requis selon la taille de leur famille (voir les seuils indiqués dans le tableau ci-dessous);

OU, si le demandeur n'a pas les fonds suffisants dans son ou ses comptes bancaires :

- o une *lettre explicative des fonds personnels* adressée à Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province (signées et datées) donnant des détails sur les économies et les sources de revenus du demandeur, et démontrant que ces sommes satisfont aux exigences relatives au montant minimal requis selon la taille de sa famille.

ET

- o Chaque source de revenus et le solde des économies indiqués dans la *lettre explicative des fonds personnels* doivent être attestés à l'aide de documents d'appui (p. ex., relevés bancaires indiquant des dépôts réguliers dans le compte du demandeur; un contrat signé par un employeur de l'Ontario, le cas échéant, indiquant le salaire du candidat et accompagné de talons de chèques afin de faire la preuve de l'existence d'un emploi, si le demandeur occupe un emploi).

#### Autres grades et diplômes

- Une photocopie des grades et diplômes universitaires et collégiaux, des relevés de notes ou des brevets professionnels du demandeur.

#### Curriculum vitae

- Une copie du curriculum vitae du demandeur.

#### Passeport

- Une photocopie du passeport au complet du demandeur (y compris des permis de travail, permis d'études, visas de résident temporaire et de tout autre document ou timbre d'entrée de l'immigration canadienne).
- Une photocopie de la page du passeport de chaque personne à charge sur laquelle figurent la photo et les renseignements personnels.

#### Acte de naissance

- Une photocopie de l'acte de naissance du demandeur.

#### **4. Documents justificatifs supplémentaires (UNIQUEMENT pour les titulaires d'une maîtrise)**

##### Test linguistique

- L'original du relevé du test général de l'IELTS indiquant une note de 7 ou plus ou du TEF indiquant une note de 5 ou plus (obtenu au cours des 12 mois qui ont précédé la présentation de la demande).

**Remarque :** Seuls les demandeurs étrangers titulaires d'une maîtrise doivent soumettre une preuve d'aptitude linguistique et de résidence en Ontario. Seuls les résultats du test général de l'IELTS sont acceptés.

##### Preuve de résidence

- Une copie **D'UN** des documents suivants indiquant le nom complet du demandeur ainsi que son adresse en Ontario afin d'établir la preuve d'une année de résidence au cours des deux dernières années :
  - les relevés mensuels d'une carte de crédit pour toute période de 12 mois consécutifs au cours des deux dernières années et indiquant le nom complet du demandeur et son adresse en Ontario;
  - les factures des services téléphoniques, d'assurance résidentielle, d'électricité ou d'énergie pour toute période de 12 mois consécutifs au cours des deux dernières années et indiquant le nom complet du demandeur et son adresse en Ontario;
  - un bail ou les reçus de location d'un logement attestant son lieu de résidence pour toute période de 12 mois consécutifs au cours des deux dernières années et indiquant le nom complet du demandeur et son adresse en Ontario.

# 4.

## REEMPLIR LES FORMULAIRES : ÉTAPE PAR ÉTAPE

### Marche à suivre pour déverrouiller et remplir le formulaire de demande de désignation d'un candidat

Consultez la page Formulaires et Guides du site Web de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province afin de télécharger et de remplir le formulaire Demande de désignation d'un candidat étranger titulaire d'un doctorat ou d'une maîtrise.

[http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI\\_FR\\_PNPFORMS.html](http://www.ontarioimmigration.ca/fr/pnp/OI_FR_PNPFORMS.html)

Il est impossible de sauvegarder par voie électronique les renseignements que vous avez indiqués sur le formulaire. Après avoir rempli le formulaire, vous devriez cliquer sur le bouton « Imprimer » afin d'obtenir l'exemplaire papier que vous présenterez à Perspectives Ontario. Vous voudrez peut-être aussi imprimer un exemplaire supplémentaire pour vos dossiers avant de quitter la page des formulaires.

Si vous n'avez pas accès à Internet ou si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec Perspectives Ontario pour obtenir de l'aide ou pour demander la trousse de demande du candidat étranger titulaire d'un doctorat ou d'une maîtrise que vous soumettrez ensuite par la poste. Communiquez avec Perspectives Ontario, au 416 327-0374 ou 1 866 214-6820 (sans frais en Amérique du Nord), ou par courrier électronique à Perspectives.Ontario@ontario.ca.

#### **Important**

**Tous les formulaires de demandes sont offerts gratuitement à tous par Perspectives Ontario et ils ne doivent pas être vendus.**

**Les personnes qui tentent d'utiliser ce formulaire de façon frauduleuse pourraient être jugées inaptes à participer à tout autre programme d'immigration du gouvernement de l'Ontario.**

D'abord, indiquez si vous présentez une demande à titre de titulaire d'un doctorat ou d'une maîtrise.

## **Partie A : Renseignements personnels**

1. Entrez votre nom de famille, prénom et deuxième prénom.
  
2. Détails personnels
  - Entrez votre date de naissance (aaaa/mm/jj).
  - Entrez votre lieu de naissance (ville ou village).
  - Entrez votre pays de naissance.
  - Cochez la case appropriée pour indiquer si vous êtes une femme ou un homme.
  - Entrez votre citoyenneté.
  - Entrez votre pays de résidence.
  - Cochez la case appropriée pour indiquer votre état civil. Par exemple, si vous êtes veuve ou veuf et que vous vivez dans une union de fait, veuillez cocher « Conjoint(e) de fait ».
  
3. Pour les demandeurs qui sont au Canada :
  - Cochez la case appropriée pour indiquer votre statut.
  - Entrez le numéro du document de Citoyenneté et Immigration Canada.
  - Entrez la date d'expiration du document actuel de Citoyenneté et Immigration Canada (permis de travail, permis d'études, etc.).
  - Cochez la case appropriée pour indiquer si vous ou une personne à votre charge avez déjà présenté une demande de résidence permanente à Citoyenneté et Immigration Canada.
  - Si vous avez déjà présenté une demande de résidence permanente, veuillez entrer le numéro du dossier, à quel bureau des visas elle a été présentée et la date à laquelle elle a été présentée.
  - Cochez la case appropriée pour indiquer si vous, votre épouse ou époux, conjointe ou conjoint de fait ou un de vos enfants à charge avez déjà présenté une demande de résidence permanente auprès d'une autre province ou d'un territoire.
  - Si vous avez déjà présenté une demande de résidence permanente auprès d'une autre province ou d'un territoire, veuillez fournir les renseignements concernant l'état et la date de présentation de la demande ainsi que tout autre renseignement pertinent qui pourrait nous aider à évaluer votre demande.

4. Entrez le numéro de votre passeport et votre nom au complet, tel qu'il apparaît dans le passeport.
  
5. Coordonnées
  - Entrez votre adresse actuelle.
  - Entrez votre numéro de téléphone auquel vous pouvez recevoir des appels personnels, y compris l'indicatif de pays et l'indicatif régional.
  - Entrez votre numéro de téléphone cellulaire ou mobile (le cas échéant).
  - Entrez le numéro de téléphone de votre bureau (le cas échéant).
  - Entrez votre adresse de courrier électronique (le cas échéant).
  - Entrez votre adresse postale, si différente de votre adresse actuelle.
  
6. Visites au Canada
  - Énumérez les visites que vous avez faites au Canada au cours des 10 dernières années. Utilisez une autre feuille si nécessaire.
  - Entrez, dans les cases appropriées, les motifs de chaque visite, la ou les provinces visitées, la durée du séjour et l'année de la visite.
  
7. Entrez, dans les cases appropriées, votre langue maternelle et les autres langues que vous parlez couramment.
  
8. Intention de résider en Ontario
  - Cochez les cases appropriées pour indiquer si vous avez l'intention de résider en Ontario après l'obtention de votre statut de résident permanent.
  - Énumérez tous les liens que vous avez établis en Ontario. Cela peut comprendre tout renseignement pertinent qui pourrait nous aider à évaluer votre intention de résider en Ontario (p. ex., les relations sociales, les affiliations, les adhésions à titre de membre, les biens que vous possédez, etc.).
  
9. Veuillez indiquer le montant d'économies et de revenus (en devises canadiennes) dont vous disposez pour couvrir vos frais de subsistance quotidiens et ceux des membres de votre famille immédiate qui vous accompagnent, le cas échéant, au cours des 12 prochains mois. Cela comprend les fonds accumulés et les revenus prévus au cours des 12 mois qui suivent la désignation, mais excluant les marges de crédit et les dettes.

9a. Veuillez indiquer le nombre de membres de votre famille immédiate qui vous accompagneront, incluant vous-même. Cela comprend les membres de la famille qui sont citoyens canadiens, résidents permanents et non-résidents.

10a. Veuillez énumérer les revenus que vous prévoyez recevoir au cours des 12 prochains mois (en devises canadiennes). Le montant de ces revenus nous permettra d'évaluer les fonds dont vous disposez pour couvrir vos frais de subsistance quotidiens (p. ex., vous pouvez démontrer que vous avez des revenus en indiquant un emploi à temps partiel, un contrat signé ou des fonds versés par votre famille chaque mois ou trimestre et qui peuvent être vérifiés à l'aide de relevés bancaires).

*Pour obtenir plus de renseignements sur les économies et les revenus, veuillez consulter le chapitre 2 du présent guide de demande.*

### **Partie B : Aide pour remplir la demande**

- Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez reçu de l'aide pour remplir le formulaire de demande de désignation d'un candidat de Perspectives Ontario. Si vous souhaitez autoriser cette personne à agir en votre nom au sujet de la présente demande, veuillez joindre le formulaire Désignation ou révocation d'une représentante ou d'un représentant.
- Si vous avez reçu de l'aide pour remplir le formulaire de demande de Perspectives Ontario, veuillez indiquer le nom de cette personne et la nature des liens qu'elle a avec vous.
- Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez rémunéré cette personne pour vous aider à préparer votre formulaire de demande de Perspectives Ontario.

#### **Important**

N'importe qui peut agir comme représentante ou représentant non rémunéré. Toutefois, si vous avez recours aux services d'une représentante ou d'un représentant rémunéré, vous devez confirmer que cette personne est autorisée à agir conformément aux dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter la page 31 du présent guide. Perspectives Ontario se réserve le droit de communiquer directement avec l'employeur ou le candidat éventuel au sujet de la demande, si le programme le juge nécessaire, qu'une représentante ou qu'un représentant externe ait été désigné ou non.

**Partie C : Connaissance de l'existence de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province**

- Cochez la ou les cases appropriées pour indiquer la ou les façons dont vous avez appris l'existence du programme Perspectives Ontario. Vous pouvez cocher plus d'une case.

**Partie D : Éducation et profession ou métier**

1. Grade obtenu en Ontario
  - Indiquez le plus haut grade que vous avez obtenu en Ontario.
  - Précisez si vous avez obtenu ce grade en étudiant à plein temps ou à temps partiel.
2. Détails concernant le grade
  - Entrez le nom de l'établissement d'enseignement qui vous a décerné ou qui vous décernera votre grade.
  - Entrez le nom du programme ou le champ d'études.
  - Entrez le nombre total d'années d'études supérieures.
  - Entrez le nombre total d'années d'études supérieures en Ontario, si différent de ce qui précède.
3. Détails supplémentaires concernant le grade
  - Cochez la case appropriée pour indiquer si votre grade a été décerné.
  - Si oui, indiquez la date à laquelle il a été décerné.
  - Si le grade n'a pas encore été décerné, indiquez la date à laquelle la thèse ou le projet de recherche a été présenté.
  - Si le grade n'a pas été décerné, cochez la case appropriée pour indiquer si vous vous êtes conformé à toutes les exigences relatives à l'obtention du grade et que vous n'avez aucune autre obligation à l'égard de l'établissement d'enseignement.
  - Indiquez la date prévue à laquelle le doctorat sera décerné.
  - Indiquez la date à laquelle le grade sera décerné, le cas échéant.
4.
  - Énumérez toutes les études postsecondaires que vous avez faites et joindre les documents justificatifs (photocopies des grades ou diplômes, lettres de recommandation, etc.). Utilisez une autre feuille si nécessaire. Pour chaque grade ou diplôme, entrez la date de début et de fin des études, le nom de l'établissement d'enseignement fréquenté, la ville, la province, le pays, le champ d'études et le type de grade.

5. Subventions ou bourses d'études

- Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez déjà reçu une subvention ou une bourse d'études qui exige que vous retourniez dans votre pays de résidence ou un autre territoire (une autre province canadienne ou un autre pays) à la fin de vos études.
- Si oui, veuillez fournir des détails ou joindre au formulaire une copie de votre entente.

Donnez des précisions sur toute période d'études pour laquelle vous receviez une bourse du gouvernement du Canada dans le cadre des programmes suivants :

- toutes les bourses octroyées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et
- les bourses suivantes octroyées par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) :
- Programme des bourses du Commonwealth du Canada – programme d'échange d'étudiants (uniquement);
- Programme des bourses du gouvernement du Canada – programme d'échange d'étudiants (uniquement);
- Programme d'échange de boursiers Canada-Chine;
- Programme de bourses d'études Canada-Chili pour l'égalité des chances;
- Programme de bourses de l'Organisation des États américains.

**Important**

Les étudiants étrangers recevant de l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ou du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), ou ayant obtenu d'une autre province ou d'un autre pays une bourse d'études assortie de toute obligation non satisfaite, y compris une condition de retour au pays, ne sont pas admissibles à présenter une demande dans le cadre de Perspectives Ontario, à moins d'avoir déjà satisfait à ces conditions.

5a. Condition de retour

- Cochez la case appropriée pour indiquer si vous avez d'autres types d'obligations envers un autre territoire (une autre province canadienne ou un autre pays) en vertu de votre subvention ou bourse d'études.
- Si oui, veuillez expliquer ou joindre au formulaire une copie de votre entente.

6. Grade d'un programme d'études conjoint
  - Cochez la case appropriée pour indiquer si le programme d'études supérieures que vous avez terminé était présenté conjointement par l'établissement d'enseignement en Ontario et un établissement d'enseignement d'une autre province ou d'un autre pays.
  - Si oui, veuillez cocher la case appropriée pour indiquer si vous avez des obligations non réglées envers l'établissement d'enseignement d'une autre province ou d'un autre pays.
  
7. Veuillez énumérer tous les emplois que vous avez occupés au cours des 10 dernières années ou depuis l'âge de 18 ans (choisir la plus courte période des deux) et joindre les documents justificatifs dans chaque cas (le cas échéant). Joindre une autre feuille si nécessaire.
  - Entrez la date de début et de fin de l'emploi, le nom de l'employeur (nom de l'entreprise), la ville, le pays et le titre du poste de chaque emploi. Veuillez noter que **l'expérience de travail n'est pas requise** pour les candidats étrangers titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise.
  
8. Veuillez indiquer la profession ou le métier que vous avez l'intention d'exercer en Ontario.

**Partie E : Uniquement pour les titulaires d'une maîtrise**

1. Veuillez indiquer la note que vous avez obtenue lors de votre évaluation la plus récente au test de l'IELTS (International English Language Testing System) ou du TEF (Test d'évaluation de français) pour chacune des quatre compétences, au cours des 12 derniers mois.
  - 1a. Veuillez indiquer la note que vous avez obtenue au test de l'IELTS pour l'expression orale, la compréhension orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.
  - 1b. Veuillez indiquer la note que vous avez obtenue au TEF pour l'expression orale, la compréhension orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.
    - Indiquez la date du test d'évaluation linguistique le plus récent que vous avez subi.
    - Indiquez le nom et l'adresse du centre d'évaluation linguistique qui a administré le test.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de l'IELTS, à [www.ielts.org](http://www.ielts.org) (en anglais seulement) ou le site Web du TEF à [www.fda.cciq.fr/tef](http://www.fda.cciq.fr/tef) et [www.af.ca](http://www.af.ca).

**Remarque :** Les tests oraux et écrits de l'IELTS comportent deux volets : « General Training » et « Academic ». Vous devez choisir le volet « **General Training** ».

Ne demandez pas que les résultats de votre évaluation linguistique soient envoyés directement à notre bureau. Vous devez joindre à votre formulaire de demande dûment rempli l'**original** du document indiquant les résultats que vous avez obtenus.

2. Indiquez si vous avez résidé en Ontario pendant une période d'au moins 12 mois au cours des deux dernières années.
3. Veuillez énumérer toutes les adresses en Ontario où vous avez résidé au cours des deux dernières années (veuillez utiliser une feuille distincte si vous avez besoin de plus d'espace).

#### **Partie F : Renseignements sur la famille**

Vous devez fournir les renseignements ci-dessous au sujet de chacun des membres de votre famille immédiate qui vous accompagneront ou qui vous ont accompagné au Canada. Si votre famille compte plus de trois membres, veuillez photocopier et remplir la page de votre formulaire de demande afin d'inclure tous les membres de votre famille qui vous accompagneront. Veuillez joindre les pages supplémentaires à votre formulaire de demande. Prière **de ne pas inclure** les membres de votre famille qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada. Toutefois, veuillez noter que les membres de votre famille qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada sont pris en compte dans le calcul des fonds d'aide à l'établissement.

Pour obtenir plus de précisions concernant les personnes qui sont admissibles comme membres de la famille immédiate, veuillez consulter le chapitre intitulé *Membres des familles des travailleurs qualifiés* dans le document publié sur le site Web du ministère fédéral Citoyenneté et Immigration Canada, à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/op/op06f.pdf>.

- Entrez le nom de famille, le prénom et le deuxième prénom de chacun des membres de votre famille, tel qu'ils apparaissent dans le passeport ou le document d'identité officiel de chacun des membres de votre famille.
- Entrez la date de naissance (aaaa/mm/jj) de chacun des membres de votre famille, comme elle apparaît dans le passeport ou le document d'identité officiel de chacun des membres de votre famille.
- Cochez la case appropriée pour indiquer si le membre de votre famille est une femme ou un homme.
- Entrez la citoyenneté et le pays de résidence de chacun des membres de votre famille.
- Entrez le lien de parenté de chacun des membres de votre famille avec vous (p. ex., fils, épouse).
- Entrez l'emploi actuel de chacun des membres de votre famille (le cas échéant).
- Entrez la langue maternelle et les autres langues parlées couramment par chacun des membres de votre famille.
- Entrez le nombre d'années de scolarité de chacun des membres de votre famille.
- Cochez la case appropriée pour indiquer l'état civil de chacun des membres de votre famille.
- Cochez la case appropriée pour indiquer le niveau de scolarité le plus élevé atteint par chacun des membres de votre famille. Les documents justificatifs ne sont pas nécessaires.

### **Partie G : Frais d'administration**

Veillez remplir la liste de vérification en cochant les cases appropriées pour indiquer le mode de paiement et le montant qui est joint.

Perspectives Ontario exigera des frais d'administration non remboursables de **1 500 \$** pour chaque demande présentée par un étudiant étranger dans cette catégorie.

Veillez noter que les frais d'administration s'appliquent à chaque demande et non à chaque personne. Si votre demande n'est pas accompagnée du paiement des frais, celle-ci ne sera pas traitée. Tous les paiements doivent être établis **à l'ordre du Ministre des Finances de l'Ontario**. Les paiements doivent être faits uniquement en devises canadiennes. Aucune autre devise ne sera acceptée.

Nous acceptons :

- les mandats;
- les mandats postaux;

- les chèques de banque et chèques certifiés;
- les traites de banque.

Nous **n'acceptons pas** :

- l'argent comptant;
- les chèques personnels;
- les cartes de crédit;
- les cartes de débit;
- les paiements qui s'élèvent à un montant autre que celui qui est prévu.

### **Remboursement**

Les frais d'administration sont non remboursables. La province exige des frais pour couvrir une partie des coûts d'administration du programme Perspectives Ontario. Puisque les frais d'administration servent à payer le coût du traitement de votre demande, ils ne peuvent être remboursés même si votre demande est rejetée, si vous retirez votre demande avant la fin du processus ou si nous annulons ou révoquons votre désignation.

### **Partie H : Liste de vérification de la demande**

Remplissez la liste en cochant les cases appropriées afin de vérifier si vous avez joint à votre demande tous les documents requis. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

### **Partie I : Attestations et autorisations du demandeur**

- Veuillez lire et vous assurer de bien comprendre toutes les attestations et autorisations du demandeur.
- Veuillez entrer vos initiales pour chaque attestation et autorisation afin de confirmer l'entente. Veuillez écrire lisiblement en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

Par exemple :

- JP 1. J'atteste que j'ai lu et que je comprends le Guide de préparation de la demande des candidats étrangers titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise et j'atteste que les renseignements fournis dans la présente demande, y compris tous les documents justificatifs, sont véridiques, exacts et complets à tous égards.
- JP 2. Je reconnais et j'accepte que le gouvernement du Canada soit le seul responsable de l'approbation des demandes et de la délivrance des permis de travail temporaires et du statut de résident permanent en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, sans égard à une désignation faite dans le cadre de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province.
- JP 3. Il est entendu que le fait de présenter une demande incomplète et de ne pas soumettre tous les formulaires et documents justificatifs crédibles exigés peut entraîner le renvoi ou le rejet de la présente demande.

- Veuillez entrer votre nom au complet et la date, et apposer votre signature au bas de la page. Veuillez noter que toute demande non signée sera jugée incomplète et que seules les demandes complètes seront traitées.
- Faites lire les attestations et autorisations à votre épouse ou époux ou à votre conjointe ou conjoint de fait ainsi qu'aux personnes à charge (âgées de 16 ans ou plus) qui vous accompagnent, assurez-vous qu'ils les comprennent et demandez-leur d'entrer leur nom au complet et la date, et d'apposer leur signature au bas de la page.

### **Déclaration attestant de la véracité du contenu de la demande du candidat**

Le candidat potentiel atteste de la véracité du contenu de sa demande et des documents justificatifs qui y sont joints. L'affidavit doit être signé en présence de la personne qui est autorisée à prendre un affidavit.

Votre affidavit est l'attestation que ce que vous avez déclaré dans votre demande, les autres formulaires et tous les documents justificatifs est véridique. Si vous êtes à l'extérieur de l'Ontario, l'affidavit doit être assermenté devant :

- a) un juge;
- b) un magistrat;
- c) un officier d'une cour de justice;
- d) un commissaire aux affidavits ou une autre autorité compétente du même genre;
- e) un notaire;
- f) le président du conseil d'une municipalité et notamment d'une cité, d'une ville, d'un village ou d'un canton;
- g) un agent d'un service diplomatique ou consulaire de Sa Majesté, y compris un ambassadeur, envoyé, ministre, chargé d'affaires, conseiller, secrétaire, attaché, consul général, consul, vice-consul, proconsul, agent consulaire, consul général intérimaire, consul intérimaire, vice-consul intérimaire ou agent consulaire intérimaire;
- h) un agent des services de représentation ou des services diplomatiques ou consulaires canadiens, y compris, en plus des agents diplomatiques et consulaires visés à l'alinéa g), un haut-commissaire, un délégué permanent, un haut-commissaire intérimaire, un délégué permanent intérimaire, un conseiller et un secrétaire;
- i) un délégué commercial du gouvernement canadien ou un adjoint au délégué commercial, qui exerce ses fonctions ou qui possède la compétence ou l'autorité

de les exercer à l'endroit où le serment, l'affidavit, l'affirmation ou la déclaration solennelle ont été faits.

Le serment, l'affidavit, l'affirmation ou la déclaration solennelle faits à l'extérieur de l'Ontario a, à toutes fins, la même validité et le même effet que s'ils étaient faits en Ontario devant un commissaire aux affidavits pour l'Ontario. En Ontario il s'agit habituellement d'un avocat, d'un juge provincial, d'un juge de paix ou d'un commissaire aux affidavits.

#### **Comment remplir le formulaire Affidavit du candidat?**

1. Veuillez lire et vous assurer de bien comprendre les déclarations qui sont faites sur le formulaire.
2. Entrez le nom de la ville, de la municipalité ou du village où la déclaration a été faite.
3. Entrez le nom de la province ou de l'État où la déclaration a été faite.
4. Entrez le nom du pays où la déclaration a été faite.
5. Entrez la date à laquelle l'affidavit a été assermenté (jour/mois/année).
6. Veillez à ce que le commissaire aux affidavits signe le formulaire.
7. Veuillez signer le formulaire dans l'espace prévu à cette fin au-dessus de Signature de la déclarante ou du déclarant.

#### **Comment remplir le formulaire Autorisation de communiquer (annexe A)?**

- Entrez le nom de l'établissement d'enseignement qui a décerné ou qui décernera votre grade.
- Entrez votre numéro d'étudiant auprès de l'établissement d'enseignement.
- Entrez votre nom complet et la date et apposer votre signature (au bas de la page).
- Joignez l'original du formulaire Autorisation de communiquer au formulaire de demande du candidat.

#### **Marche à suivre pour remplir le formulaire Désignation ou révocation d'une représentante ou d'un représentant**

Vous n'êtes pas tenu de retenir les services d'une représentante ou d'un représentant. Le programme Perspectives Ontario traite tous les demandeurs de façon équitable.

Ce formulaire est utilisé par un candidat afin de désigner une représentante ou un représentant pour agir en son nom concernant une demande de désignation. Veuillez

noter que ce formulaire est différent du formulaire de demande de désignation d'un candidat.

Une représentante ou un représentant est une personne que vous avez autorisée à communiquer en votre nom avec le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration de l'Ontario au sujet du programme Perspectives Ontario. Perspectives Ontario se réserve le droit de communiquer directement avec l'employeur ou le candidat éventuel au sujet de la demande, si le programme le juge nécessaire, qu'une représentante ou qu'un représentant externe ait été désigné ou non. Vous ne pouvez désigner qu'une seule personne à la fois pour vous représenter. Si vous désignez une autre personne pour vous représenter, la représentante ou le représentant précédent ne sera plus autorisé à communiquer en votre nom et à recevoir des renseignements au sujet de votre demande.

N'importe qui peut agir comme représentante ou représentant non rémunéré. Toutefois, les représentantes et représentants rémunérés doivent agir conformément aux dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada. Les représentantes et représentants autorisés sont les personnes suivantes :

- les consultantes ou consultants en immigration qui sont membres en règle de la Société canadienne des consultants en immigration (SCCI);
- les avocates et avocats qui sont membres en règle du barreau d'une province ou d'un territoire du Canada ou les étudiantes ou étudiants en droit qui sont sous la supervision d'une avocate ou d'un avocat;
- les notaires du Québec.

Si vous désignez une **représentante ou un représentant rémunéré** qui **n'est pas** une représentante ou un représentant autorisé, votre demande ne sera pas traitée et elle vous sera retournée.

Pour remplir le formulaire, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Cochez la case appropriée pour indiquer si vous désignez une représentante ou un représentant OU si vous révoquez la désignation d'une représentante ou d'un représentant.
2. Si vous désignez une représentante ou un représentant, veuillez remplir les parties B, C et E.

3. Si vous révoquez la désignation d'une représentante ou d'un représentant, veuillez remplir les parties B, D et E.

**Partie B : Renseignements sur la candidate potentielle ou le candidat potentiel**

4. Entrez votre nom de famille, prénom et deuxième prénom.
5. Entrez votre date de naissance (aaaa/mm/jj).

**Partie C : Désignation d'une représentante ou d'un représentant**

1. Veuillez lire et vous assurer de bien comprendre les autorisations qui sont décrites au début de cette partie du formulaire.
2. Entrez votre nom de famille, prénom et deuxième prénom de votre représentante ou représentant.
3. Cochez la case appropriée pour indiquer si votre représentante ou représentant est RÉMUNÉRÉ ou NON RÉMUNÉRÉ et membre d'un des organismes énumérés ou s'il s'agit d'un(e) ami(e), d'un membre de votre famille ou autre.
4. Entrez la dénomination sociale de l'entreprise ou le nom de l'organisation (le cas échéant) de votre représentante ou représentant.
5. Entrez l'adresse postale complète de votre représentante ou représentant.
6. Entrez le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur (le cas échéant) de votre représentante ou représentant, y compris l'indicatif de pays et l'indicatif régional.
7. Entrez l'adresse de courrier électronique (le cas échéant) de votre représentante ou représentant.
8. Assurez-vous que votre représentante ou représentant a lu et compris la déclaration présentée à la fin de la partie C, et demandez-lui de la signer et d'indiquer la date.

**Partie D : Révocation de la désignation d'une représentante ou d'un représentant**

1. Entrez le nom de famille de la représentante ou du représentant dont vous voulez révoquer la désignation.
2. Entrez le prénom et le deuxième prénom de la représentante ou du représentant dont vous voulez révoquer la désignation.
3. Entrez la dénomination sociale de l'entreprise ou le nom de l'organisation (le cas échéant) de la représentante ou du représentant dont vous voulez révoquer la désignation.

## **Partie E : Déclaration du demandeur**

1. Veuillez lire et vous assurer de bien comprendre la déclaration qui est présentée au début de cette partie du formulaire.
2. Entrez votre nom au complet.
3. Signez le formulaire et indiquez la date.

### **Avis à l'intention des représentantes et représentants rémunérés**

Le ministère des Affaires civiles et de l'Immigration est au courant que, dans le passé, certaines personnes souhaitant immigrer en Ontario ont versé une rémunération importante à des personnes qui peuvent avoir fourni des conseils erronés ou frauduleux.

Les personnes qui envisagent de retenir les services d'une représentante ou d'un représentant rémunéré pour les aider au sujet des questions liées à l'immigration auprès de Perspectives Ontario ou du gouvernement canadien doivent savoir que le règlement fédéral sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit que seuls les représentantes et représentants en immigration autorisés peuvent exiger une rémunération pour représenter une personne concernant une demande d'immigration. Perspectives Ontario applique cette règle.

L'alinéa 13.1 (1) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés énonce ce qui suit : « ... il est interdit à quiconque n'est pas un représentant autorisé de représenter une personne dans toute affaire devant le ministre, l'agent ou la Commission, ou de faire office de conseil, contre rémunération. »

Seule une représentante ou seul un représentant autorisé qui est membre en règle du barreau d'une province ou d'un territoire, de la Société canadienne de consultants en immigration (SCCI) ou de la Chambre des notaires du Québec peut exiger une rémunération pour représenter une personne dans toute affaire.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet des représentantes et représentants, de la façon de choisir une représentante ou un représentant, des services qu'ils peuvent offrir et des questions fréquentes, veuillez consulter le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada à :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/representants/index.asp>.

# 5.

## QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE?

Le programme Perspectives Ontario fera de son mieux afin de traiter une demande dûment remplie et accompagnée des documents requis dans un délai de 90 jours. Veuillez noter que le formulaire de demande et les autres formulaires doivent être dûment remplis et tous les documents justificatifs doivent être fournis (avec une traduction et l'affidavit du traducteur, le cas échéant). Si des renseignements supplémentaires sont requis pour le traitement de votre dossier, vous en serez informé et le traitement de votre demande sera retardé.

Pour toute question au sujet du contenu du présent guide et du processus de demande, veuillez téléphoner à Perspectives Ontario en composant le 416 327-0374 ou le 1 866 214-6820 (sans frais en Amérique du Nord).

Si le programme Perspectives Ontario approuve votre demande, vous recevrez une lettre de désignation et un exemplaire de votre certificat de désignation de Perspectives Ontario : Programme de désignation des candidats de la province. Une photocopie de votre lettre de désignation doit être placée avant l'original de votre demande de résidence permanente que vous présenterez au bureau des visas du Canada.

### **Modification des renseignements personnels**

Veuillez prendre note que le programme Perspectives Ontario doit être informé de toute modification des coordonnées du demandeur (adresse, numéro de téléphone) ou de la composition de sa famille en raison des événements suivants :

- un mariage ou une union de fait;
- la naissance d'un enfant;
- un changement concernant la garde;
- un divorce ou une séparation;
- un décès.

Si des modifications surviennent, veuillez remplir le formulaire Modification des renseignements personnels qui fait partie de la trousse de demande du candidat et le poster à Perspectives Ontario. Une photocopie des documents justificatifs appropriés, comme le certificat de mariage ou de naissance, doit accompagner le formulaire.

Vous devez informer le programme Perspectives Ontario, avant la présentation de votre demande de résidence permanente, de toute modification du nombre de membres de votre famille qui vous accompagnent, en raison de l'arrivée ou du départ d'une conjointe ou d'un conjoint ou d'un enfant à charge.

Même si les demandes ne peuvent être présentées que par la poste, en personne ou par messageries, les documents supplémentaires peuvent être présentés par la poste, par télécopieur ou par courriel s'ils se rapportent à des modifications concernant votre adresse postale ou résidentielle, les personnes à charge qui vous accompagnent, la désignation d'une représentante ou d'un représentant, vos études ou votre emploi, ou s'ils sont demandés par Perspectives Ontario.

L'envoi de renseignements personnels de nature délicate par courrier électronique non protégé est risqué et fortement déconseillé par Perspectives Ontario. Les utilisateurs assument le risque lié à tout transfert de renseignements par voie électronique au programme Perspectives Ontario, puisque celui-ci n'est pas responsable des dommages qui pourraient découler de l'interception, de la perte ou du vol de vos renseignements personnels, ou d'autres agissements, pendant qu'ils sont transmis.

Il est important de préparer votre demande correctement.

**Facteurs qui peuvent entraîner un retard ou un refus de votre demande :**

- les demandes ou les formulaires illisibles;
- les demandes ou les formulaires incomplets;
- une traduction incomplète, non certifiée conforme ou non notariée.

**Vos commentaires sont importants**

Le programme Perspectives Ontario sollicitera les commentaires des participants pendant une période de cinq ans, à compter de la date d'établissement des candidats en Ontario.

**Remarque :** Les demandes de permis de travail et de visas de résident permanent du Canada sont traitées et approuvées par Citoyenneté et Immigration Canada, un ministère du gouvernement fédéral. Le programme Perspectives Ontario désigne des candidats admissibles, dont la demande sera traitée de façon accélérée par CIC.

## **Annexe**

### **Perspectives Ontario : Universités ontariennes admissibles offrant des programmes d'études doctorales**

- Université Brock
- Université Carleton
- Collège Dominicain de philosophie et de théologie
- Université Lakehead
- Université Laurentienne de Sudbury
- Université McMaster
- Université Queen's
- Université Ryerson
- Université Saint-Paul (affiliée à l'Université d'Ottawa)
- Université Trent
- Université d'Ottawa
- Université de Guelph
- Institut universitaire de technologie de l'Ontario
- Université de St. Michael's College (affiliée à l'Université de Toronto)
- Université de Toronto
- Université de Trinity College (affiliée à l'Université de Toronto)
- Université de Waterloo
- Université Western Ontario
- Université de Windsor
- Université Victoria (affiliée à l'Université de Toronto)
- Université Wilfrid Laurier
- Université York

## **Perspectives Ontario : Universités ontariennes admissibles offrant des programmes d'études de maîtrise**

- Université Algoma
- Université Ryerson
- Université Brock
- Université Carleton
- Collège universitaire Dominicain
- Université Lakehead
- Université Laurentienne
- Université McMaster
- Université Nipissing
- École d'art et de design de l'Ontario
- Université Queen's
- Université Trent
- Université de Guelph
- Institut universitaire de technologie de l'Ontario
- Université d'Ottawa
- Université de Toronto
- Université de Waterloo
- Université de Western Ontario
- Université de Windsor
- Université Wilfrid Laurier
- Université York
- Collège universitaire Brescia (affilié à l'Université Western Ontario)
- Collège universitaire Huron (affilié à l'Université Western Ontario)
- Collège universitaire King's, Université Western Ontario
- Université de St. Michael's College (affiliée à l'Université de Toronto)
- Université Saint-Paul (affiliée à l'Université d'Ottawa)
- Université St. Jerome's (affiliée à l'Université de Waterloo)
- Université Victoria (affiliée à l'Université de Toronto)
- Université de Trinity College (affiliée à l'Université de Toronto)